

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.10.2015	Heure	Numéro	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Formation professionnelle FFPP	Lié à : (obligatoire) ad 15.030
Titre : Amendement au projet de décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques	
Contenu : Article 2, alinéa 2 Le Fonds est chargé d'utiliser, dès l'année scolaire 2015-2016, les sommes reçues conformément au but décrit à l'article premier, et principalement: – sous forme d'aides limitées dans le temps, versées à titre de participation aux frais, y compris de fonctionnement, découlant de la création de nouvelles places d'apprentissages duales par des entreprises, ou – sous forme de participation unique aux frais d'investissement. (<i>suppression de: permettant la création de nouveaux centres d'apprentissage</i>).	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Annie Clerc-Birambeau, présidente de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
[]	[]	[]